RYDGE Éclairer Entreprendre Réussir

rydge.fr

Comptes annuels

MDQ DU MOULIN VERT



31/12/2025

Ce document contient 40 pages

RYDGE CONSEIL

RYDGE Conseil, Société par actions simplifiée et société d'expertise comptable, inscrite au Tableau de l'Ordre à Paris sous le n°14 00024167 01, au capital social de 36.016.638 €, ayant son siège social sis 2 Avenue Gambetta Tour Eqho92066 Paris La Défense Cedex, immatriculée au Registre National des Entreprises le numéro 903309 490 (RCS Nanterre).

RYDGE Éclairer Entreprendre Réussir

Comptes annuels

MDQ DU MOULIN VERT

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Sommaire

0.1	Attestation de présentation des comptes	3
1	*Comptes annuels de transition*	*4*
1.1	Bilan Actif - Transition	5
1.2	Bilan Passif - Transition	6
1.3	Compte de résultat - Transition	7
2	*Comptes annuels*	*9*
2.1	Bilan Actif	10
2.2	Bilan Passif	11
2.3	Compte de résultat	12
2.4	2025 12 - mdq - annexe asso 31 12 2025	14

RYDGE
CONSEiL

Rydge Conseil
Expertise Comptable, Gestion sociale, Conseil

9 B RUE DU PRESIDENT SADATE
29000 QUIMPER

Téléphone : +33298645400
Site internet : www.rydge.fr

ASS MDQ DU MOULIN VERT
47 CHEMIN DE PRATEYER
29000 QUIMPER

Attestation de présentation des comptes

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entité ASS MDQ DU MOULIN VERT relatifs à l'exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025 qui se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan : 398 902 €
- Produits d'exploitation 526 512 €
- Résultat net comptable : -20 542 €

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation de comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Aurélien Quilgars
Expert-comptable

RYDGE Conseil, Société par actions simplifiée et société d'expertise comptable, inscrite au Tableau de l'Ordre à Paris sous le n°14 00024167 01, au capital social de 36.016.638 €, ayant son siège social sis 2 Avenue Gambetta Tour Eqho92066 Paris La Défense Cedex, immatriculée au Registre National des Entreprises le numéro 903309 490 (RCS Nanterre).

MDQ DU MOULIN VERT

Comptes annuels de transition



RYDGE CONSEIL

RYDGE Conseil, Société par actions simplifiée et société d'expertise comptable, inscrite au Tableau de l'Ordre à Paris sous le n°14 00024167 01, au capital social de 36.016.638 €, ayant son siège social sis 2 Avenue Gambetta Tour Eqho92066 Paris La Défense Cedex, immatriculée au Registre National des Entreprises le numéro 903309 490 (RCS Nanterre).

MDQ DU MOULIN VERT

Actif			Au 31/12/2025			Au 31/12/2024
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
		Frais d'établissement (I)				
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Frais de recherche et développement Frais de développement Donations temporaires d'usufruit Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires (1) Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes Immobilisations incorporelles en cours , avances et acomptes Autres immobilisations incorporelles	3 205	2 840	364	1 082
		TOTAL	3 205	2 840	364	1 082
	Immobilisations corporelles	Terrains Constructions Installations techniques, mat. et outillage industriels Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes Autres immobilisations incorporelles	109 472	99 392	10 080	8 968
		TOTAL	109 472	99 392	10 080	8 968
		Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Immobilisations financières (2)	Participations et créances rattachées Participations Créances rattachées à des participations Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières				
		TOTAL				
		Total (II)	**112 677**	**102 233**	**10 444**	**10 051**
Actif circulant		Stocks et en cours				
	Créances (3)	Créances clients, usagers et comptes rattachés Créances reçues par legs ou donations Autres créances Charges constatées d'avance	900 48 169 8 537		900 48 169 8 537	 79 148
		TOTAL	57 606		57 606	79 148
	Divers	Valeurs mobilières de placement Instruments de trésorerie Instruments financiers à terme et jetons détenus Disponibilités Charges constatées d'avance	 91 330 759		 91 330 759	91 322 769 1 017
		Total (III)	**388 458**		**388 458**	**403 026**
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement des emprunts (V)						
Écart de conversion et différence d'évaluation - Actif (VI)						
		TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	**501 135**	**102 233**	**398 902**	**413 077**
Renvois		(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan Passif - Transition

Passif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Fonds propres	**Fonds propres sans droit de reprise**		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	263 467	263 467
	Autres réserves		
	Report à nouveau	-11 048	-8 131
	Excédent ou déficit de l'exercice	-20 542	-2 916
	Situation nette (sous-total)	**231 876**	**252 418**
	Fonds propres consomptibles		
	Subventions d'investissement	919	1 900
	Provisions réglementées		
	Total (I)	**232 795**	**254 319**
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total (I bis)		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
	Total (II)		
Provisions	Provisions pour risques	21 585	17 907
	Provisions pour charges		
	Total (III)	**21 585**	**17 907**
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		
	Emprunts et dettes financières diverses (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	39 720	29 301
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	39 256	41 325
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance	65 544	70 224
	Total (IV)	**144 521**	**140 851**
	Écart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)		
	TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	**398 902**	**413 077**
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	202 404	167 306
	dont parrainages		
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	323 120	347 912
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		11 340
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	987	50
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**526 511**	**526 610**
Charges d'exploitation	Achats de marchandises	125 001	105 515
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	70 329	72 103
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	7 285	7 256
	Salaires et traitements		268 153
	Salaires	258 066	
	Charges sociales		71 819
	Cotisations sociales	77 757	
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4 264	2 566
	Dotations aux provisions	3 677	4 658
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	2 455	1 243
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**548 839**	**533 317**
	1. Résultat d'exploitation (I-II)	**-22 327**	**-6 707**

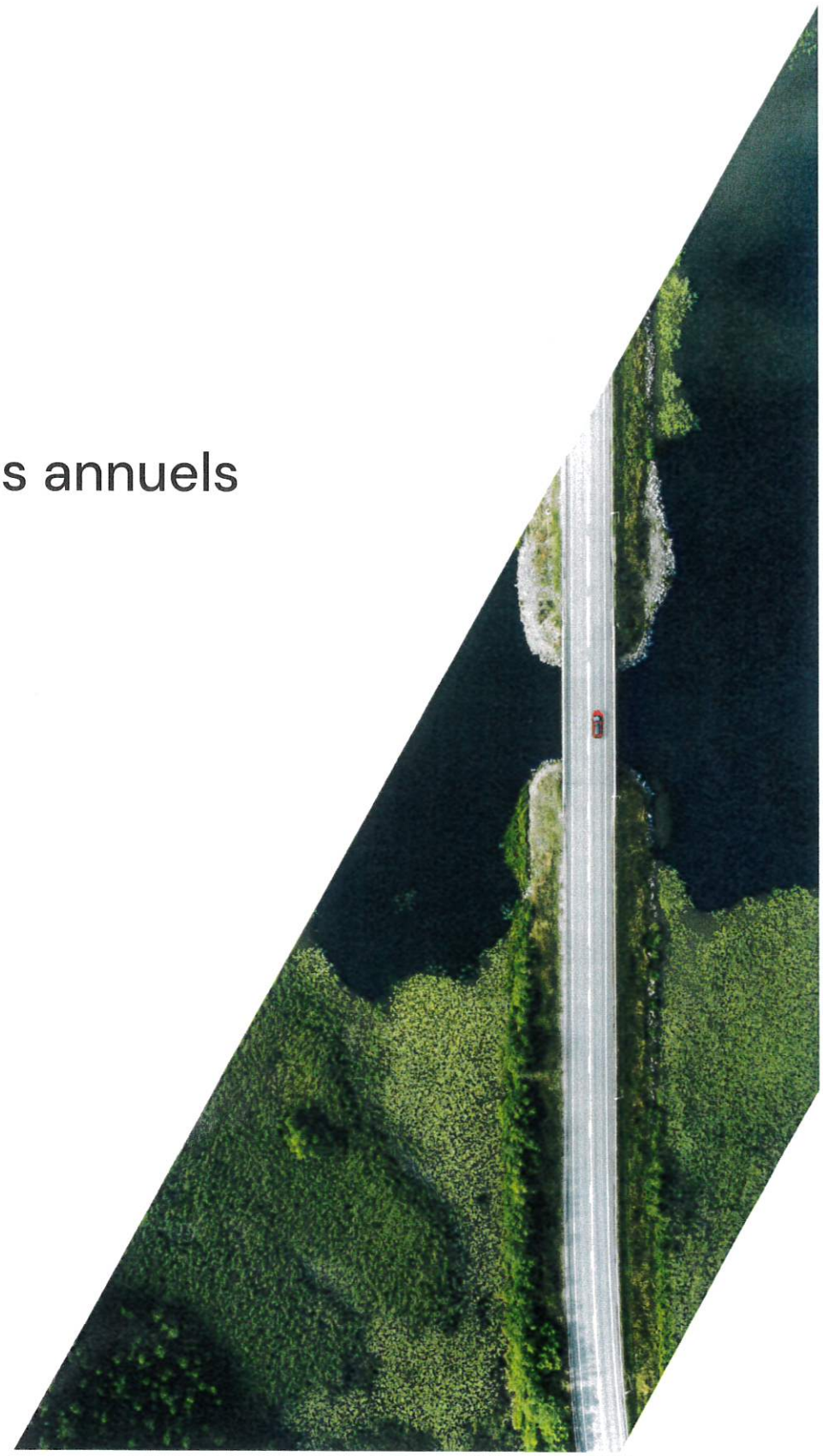
MDQ DU MOULIN VERT

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits financiers	De participations D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Reprises sur dépréciations et provisions Différences positives de change Produits des immobilisations financières cédées Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	1 785	2 406
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	1 785	2 406
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Valeurs comptables des immobilisations financières cédées Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (IV)		
	2. Résultat financier (III-IV)	**1 785**	**2 406**
	3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)	**-20 542**	**-4 300**
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		1 543
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		1 543
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		45 114
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		159
	4. Résultat exceptionnel (V-VI)		**1 384**
	Participation des salariés aux résultats (VII) Impôts sur les bénéfices (VIII)		
	Total des produits (I + III + V)	**528 296**	**530 560**
	Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	**548 839**	**533 476**
	EXCÉDENT OU DÉFICIT	-20 542	-2 916

Évaluation des contributions volontaires en nature

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature Prestations en nature Bénévolat	42 001	
Total	42 001	
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature Mises à disposition gratuite de biens Prestations en nature Personnel bénévole	42 001	
Total	42 001	

Comptes annuels



RYDGE CONSEIL

RYDGE Conseil, Société par actions simplifiée et société d'expertise comptable, inscrite au Tableau de l'Ordre à Paris sous le n°14 00024167 01, au capital social de 36.016.638 €, ayant son siège social sis 2 Avenue Gambetta Tour Eqho92066 Paris La Défense Cedex, immatriculée au Registre National des Entreprises le numéro 903309 490 (RCS Nanterre).

Bilan Actif

Actif			Au 31/12/2025			Au 31/12/2024
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Montant net
Frais d'établissement (I)						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais de développement Donations temporaires d'usufruit Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires (1) Immobilisations incorporelles en cours , avances et acomptes	3 205	2 840	364	1 082
		TOTAL	3 205	2 840	364	1 082
	Immobilisations corporelles	Terrains Constructions Installations techniques, mat. et outillage industriels Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	109 472	99 392	10 080	8 968
		TOTAL	109 472	99 392	10 080	8 968
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
	Immobilisations financières (2)	Participations Créances rattachées à des participations Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières				
		TOTAL				
		Total (II)	**112 677**	**102 233**	**10 444**	**10 051**
Actif circulant	Stocks et en cours					
	Créances (3)	Créances clients, usagers et comptes rattachés	900		900	
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres créances	48 169		48 169	79 148
		Charges constatées d'avance	8 537		8 537	1 017
		TOTAL	57 606		57 606	80 165
	Divers	Instruments financiers à terme et jetons détenus	91		91	91
		Disponibilités	330 759		330 759	322 769
		Total (III)	**388 458**		**388 458**	**403 026**
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement des emprunts (V) Écart de conversion et différence d'évaluation - Actif (VI)						
		TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	**501 135**	**102 233**	**398 902**	**413 077**
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) Dont à plus d'un an (brut)					

	Passif	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Fonds propres	**Fonds propres sans droit de reprise**		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	263 467	263 467
	Autres réserves		
	Report à nouveau	-11 048	-8 131
	Excédent ou déficit de l'exercice	-20 542	-2 916
	Situation nette (sous-total)	**231 876**	**252 418**
	Fonds propres consomptibles		
	Subventions d'investissement	919	1 900
	Provisions réglementées		
	Total (I)	**232 795**	**254 319**
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total (I bis)		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
	Total (II)		
Provisions	Provisions pour risques	21 585	17 907
	Provisions pour charges		
	Total (III)	**21 585**	**17 907**
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		
	Emprunts et dettes financières diverses (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	39 720	29 301
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	39 256	41 325
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance	65 544	70 224
	Total (IV)	**144 521**	**140 851**
	Écart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)		
	TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	**398 902**	**413 077**
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de résultat

MDQ DU MOULIN VERT

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	202 404	167 306
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	323 120	347 912
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		11 340
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	987	50
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**526 511**	**526 610**
Charges d'exploitation	Achats de marchandises	125 001	105 515
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	70 329	72 103
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	7 285	7 256
	Salaires	258 066	268 153
	Cotisations sociales	77 757	71 819
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4 264	2 566
	Dotations aux provisions	3 677	4 658
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	2 455	1 243
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**548 839**	**533 317**
	1. Résultat d'exploitation (I-II)	**-22 327**	**-6 707**
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	1 785	2 406
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	1 785	2 406
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (IV)		
	2. Résultat financier (III-IV)	**1 785**	**2 406**
	3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)	**-20 542**	**-4 300**

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits exceptionnels (V)	Total		1 543
Charges exceptionnelles (VI)	Total		159
4. Résultat exceptionnel (V-VI)			**1 384**
Participation des salariés aux résultats	(VII)		
Impôts sur les bénéfices	(VIII)		
Total des produits (I + III + V)		**528 296**	**530 560**
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		**548 839**	**533 476**
EXCÉDENT OU DÉFICIT		-20 542	-2 916
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature		42 001	
Bénévolat			
	Total	42 001	
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens		42 001	
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
	Total	42 001	

RYDGE
CONSEIL

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025

ASS MDQ DU MOULIN VERT

Table des matières

1 Objet social 3

2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées 4

3 Description des moyens mis en œuvre 5

4 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture 6
4.1 Faits caractéristiques de l'exercice 6
4.2 Faits caractéristiques postérieurs à la clôture 6

5 Principes et méthodes comptables 7
5.1 Principes généraux 7
5.1.1 Changement de méthode comptable 7
5.1.2 Changements d'estimation 8
5.1.3 Corrections d'erreurs 8

6 Informations relatives aux postes du bilan 9
6.1 Actif immobilisé 10
6.1.1 État de l'actif immobilisé (brut) 11
6.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé 12

13
6.2 Actif circulant 15
6.3 Fonds propres 15
6.3.1 Tableau de variation des Fonds propres 15
6.3.2 Subventions d'investissement 18
6.4 Tableaux de variation des provisions réglementées et pour risques et charges 18
6.4.1 Aménagement du cadre général - Augmentations 19
6.4.2 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés 19
6.5 État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice 21

7 Informations relatives au Compte de résultat 23
7.1 Produits du compte de résultat 23
7.1.1 Cotisations 23
7.1.2 Produits de tiers financeurs 23

7.2 Charges du compte de résultat 24
7.2.1 Dotations aux amortissements et aux dépréciations 24
7.3 Contributions et charges des contributions, volontaires en nature (pied du compte de résultat) 24

8 Informations relatives à l'effectif 26

1 Objet social

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

Cette association a pour but :

— De mettre en œuvre un projet social et socioéducatif qui s'appuie sur l'analyse, partagée par l'ensemble des partenaires, de la situation des populations sur le territoire d'influence.

Elle offre aux familles des lieux de rencontre, d'information facilitant la vie quotidienne les soutenant dans leurs rôles parentaux et leur permettant de mieux maîtriser leur vie économique et sociale.

Elle favorise et suscite la participation des usagers et des habitants sous diverses formes.

Elle articule son action avec celle des différents partenaires :

- Equipements et services de voisinage
- Travailleurs sociaux
- Associations
- Institutions...

Les organes statutairement compétents de notre entité ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet de notre entité » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres.

2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

L'association met à disposition de toutes les catégories de la population concernée des services et des activités (de loisirs, culturel/es, sportives...) en privilégiant celles qui prennent en compte la situation économique des familles et des jeunes.

3 Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

Pour ce faire la Maison de Quartier gère les équipements et les moyens nécessaires (locaux, mobilier, matériel, subvention, personnel...) à la concrétisation du projet.

4 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

4.1 Faits caractéristiques de l'exercice

Aucun fait caractéristique n'est à signaler.

4.2 Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

Postérieurement à la clôture de l'exercice, aucun fait caractéristique n'est à signaler.

5 Principes et méthodes comptables

5.1 *Principes généraux*

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

5.1.1 *Changement de méthode comptable*

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC no 2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le plan comptable général et s'applique à compter du 1er janvier 2025.
Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement.
Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles. En revanche, des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31-12-2024 », entre des lignes de bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers (voir ci-après 2.).

1. **Incidences du changement de méthodes comptables sur les principaux postes de l'exercice 2025 :**

Il est à noter la mise en application du règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022. Les impacts sont les suivants :

Une nouvelle définition du résultat exceptionnel, selon laquelle seront comptabilisés en résultat exceptionnel uniquement les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel. Étant précisé qu'un événement est majeur lorsque ses conséquences sont susceptibles d'avoir une influence sur le jugement que les utilisateurs des documents de synthèse peuvent porter sur le patrimoine, la situation financière et le résultat de l'entité ainsi que sur les décisions qu'ils peuvent être amenés à prendre. Un évènement inhabituel est un événement qui n'est pas lié à l'exploitation normale et courante de l'entité. Les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel sont ceux qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement. (PCG art. 513-5).

La suppression de la technique de transfert de charges. Cela concerne les comptes 791 (Transferts de charge d'exploitation), 796 (Transferts de charges financières) et 797 (Transferts de charges exceptionnelles) du plan de compte défini dans le PCG. Le nouveau règlement privilégie une inscription directe des charges et produits dans les comptes de charges et produits appropriés.

2. Présentation de la colonne comparative (exercice 2024)

Des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31-12-2024 », entre des lignes du bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers. Dans la colonne comparative :

La ligne « Charges constatées d'avance » est remontée entre la rubrique des « Créances » ;

Les transferts de charges d'exploitation sont présentés dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » ;

Les charges et produits exceptionnels sont regroupés sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles ».

5.1.2 Changements d'estimation

Notre entité n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

5.1.3 Corrections d'erreurs

Notre entité n'a constaté aucune correction d'erreur significative.

6 Informations relatives aux postes du bilan

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'évènements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, les biens reçus à titre gratuit sont comptabilisés à l'actif en les estimant à leur valeur vénale.

Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs par l'organe habilité de l'entité ou à la date d'entrée en jouissance si celle-ci est postérieure, en l'absence de condition suspensive. En présence de conditions suspensives, la comptabilisation est différée jusqu'à la réalisation de la dernière de celles-ci.

La délivrance d'un legs diffère en fonction de chaque catégorie de legs (legs universel, legs à titre universel ou legs particulier), ce qui a pour conséquence des dates d'entrée en jouissance et d'entrée en possession différentes.
La délivrance permet au légataire :

— D'appréhender son legs ;

— D'avoir droit aux fruits ;

— De s'en prévaloir

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés :

— Dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres ;

— Dans des comptes d'actif par nature pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa et destinés par le testateur ou le donateur à renforcer les fonds propres ou destinés à être conservés en vertu d'une décision de l'organe habilité à prendre la décision ;

— Dans le compte « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa et qui sont destinés à être cédés.

Une assurance-vie dont l'entité est bénéficiaire est comptabilisée en produit « Assurance-vie » à la date de réception des fonds par l'entité.

Les biens reçus par donations entre vifs sont comptabilisés à la date de signature de l'acte authentique de donation. Si l'acte prévoit des transferts de propriété étalés dans le temps, les biens concernés sont comptabilisés à la date de chaque transfert de propriété.
Il peut s'agir de biens meubles ou immeubles, de biens corporels ou incorporels (tels que des droits : droits d'auteur, etc...).

6.1 Actif immobilisé

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'évènements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

— Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;

— Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;

— Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;

— Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Un composant séparé, qui n'a pas été identifié à l'origine, l'est ultérieurement si les conditions de comptabilisation prévues aux articles 212-1, 212-2 et 214-9 du règlement 2014-03 sont réunies, y compris pour les dépenses d'entretien faisant l'objet de programmes pluriannuels de gros entretien ou grandes révisions, si aucune provision pour gros entretien ou grande révision n'a été constatée. Si nécessaire, nous évaluons le coût du composant existant lors de l'acquisition ou de la construction du bien en utilisant le coût estimé des dépenses d'entretien faisant l'objet d'un programme pluriannuel de gros entretien ou grandes révisions, futur et identique. Dans tous les cas, la valeur nette du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les modes et durées d'amortissements sont présentés au paragraphe 6.1.2.3.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur fonction des indicateurs suivants :

— Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement,

— Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable.

L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat sauf celles sur le fonds commercial qui ne sont jamais reprises.

6.1.1 *État de l'actif immobilisé (brut)*

	Immobilisations	Valeur brut début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)		Valeur brute fin (D)
				Sorties	Virements	
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	3 205	-	-	-	3 205
Immobilisations corporelles	Terrains	-	-	-	-	-
	Constructions	-	-	-	-	-
	Install. Tech., mat., outillage	13 278	-	906	-	12 372
	Install. générales, ag. Am. divers	6 069	2 547	-	-	8 617
	Matériel de transport	38 852	-	-	-	38 852
	Mat bur., informatique, mobilier	52 077	2 110	4 554	-	49 632
	Immo. Corp. En cours	-	-	-	-	-
	Avances et acomptes	-	-	-	-	-
	Total III	110 276	4 657	5 460	-	109 473
Immobilisations financières	Participations	-	-	-	-	-
	Créances rattachées à des part.	-	-	-	-	-
	Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
	Prêts et autres immo. financières	-	-	-	-	-
	Total IV	-	-	-	-	-
	Total général	113 481	4 657	5 460	-	112 678

6.1.2 *Amortissements de l'actif immobilisé*

Immobilisations		Amortissements début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Amortissements fin (D)
Amortissements incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	2 123	718	-	2 841
Amortissements corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Constructions	-	-	-	-
	Install. Tech., mat., outillage	8 644	1 413	906	9 151
	Install. générales, ag. Am. divers	6 069	419	-	6 488
	Matériel de transport	38 852	-	-	38 852
	Mat bur., informatique, mobilier	47 741	1 714	4 554	44 901
	Immo. Grevées de droits	-	-	-	-
	Total III	101 307	3 546	5 460	99 393
	Total général	103 430	4 264	5 460	102 233

6.1.2.1 Aménagement du cadre général - Augmentations

Augmentations (Dotations) de l'exercice	Ventilation des dotations			
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles		718		
Immobilisations corporelles		3 546		
TOTAL		**4 264**		

Catégories d'immobilisations	Postes du résultat avec dotation		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Immobilisations incorporelles	718		
Immobilisations corporelles	3 546		
TOTAL	**4 264**		

6.1.2.2 Aménagement du cadre général - Diminutions

Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
	Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			5 460
TOTAL			**5 460**

6.1.2.3 Modalités d'amortissements

Amortissement et dépréciation	Début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Fin de l'exercice
		Amortissement	Dépréciation	Amortissement	Dépréciation	
Incorporelles	2 123	718	-	-	-	2 841
Corporelles	101 307	3 546	-	5 460	-	99 393
TOTAL	103 430	4 264	-	5 460	0	102 233

6.1.2.4 Modes et durées d'amortissements

Catégories d'immobilisations	Amortissement	
	Mode	Taux
Immobilisations incorporelles	L	33,33%
Immobilisations corporelles	L	De 10 à 33,33%
Immobilisations financières		
Total		

6.2 *Actif circulant*

6.2.1.1 Charges constatées d'avance et écart de conversion actif

Détail des charges constatées d'avance	Montant		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Armor Informatic	502		
Wix hebergement site web	69		
Maïf assurance	7801		
Ouest France	165		
TOTAL	**8 537**		

6.3 *Fonds propres*

Une ressource destinée à renforcer les fonds propres à raison d'une stipulation du tiers financeur, du testateur ou du donateur le cas échéant, est comptabilisée en fonds propres avec ou sans droit de reprise.

6.3.1 *Tableau de variation des Fonds propres*

Le tableau suivant défini par l'article 431-5 du règlement n°2018-06 se substitue à l'ensemble des informations demandées dans l'article 833-11 du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général.

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves « dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1)	263 466				263 466
Report à nouveau « dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1)	- 8 131	- 2 916			-11 048
Excédent ou déficit de l'exercice « dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1)	-2 916	2 916		-20 542	-20 542
Situation nette (sous-total)	252 419				231 876
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement	1 900			-981	919
Provisions réglementées					
TOTAL	254 319			-21 523	232 796

(1) Précision prévue par l'article 153-1 du règlement ANC 2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérée par des personnes morales de droit privé à but non lucratif applicable aux exercices **ouverts à compter du 1/1/2020**, exercices pour lesquels l'article 151-1 prévoit « le résultat, le report à nouveau et les réserves des activités sociales et médico-sociales sont présentés séparément au passif (…) sur une ligne spécifique »

6.3.2 *Subventions d'investissement*

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère durable, des ressources stables permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de l'entité et d'alimenter sa trésorerie.

Notre entité a choisi :

— De reprendre dans le résultat au rythme de l'amortissement de la quote-part des biens ainsi financés, la subvention d'investissement comptabilisée en fonds propres lors de son octroi, seul le montant net de la subvention étant présentée au bilan (traitement comptable appliqué rétrospectivement dès le 1er exercice ouvert à compter du 1er janvier 2020 aux subventions affectées à des biens renouvelables).

Tableau des subventions d'investissements

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
Subventions d'investissement	Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global
Montant nominal	**4 409**	**0**	**0**	**4 409**
Quotes-parts virées au résultat	**2 508**	**981**	**0**	**3 489**
Montant net en fonds propres	**1 901**	**0**	**981**	**919**

6.4 *Tableaux de variation des provisions réglementées et pour risques et charges*

Un tableau des provisions est présenté suivant le cadre général ci-dessous, suivi d'un détail « Aménagement du cadre général » indiquant la ventilation des dotations et des reprises.

	Situations et mouvements (b)			
	A	B	C	D
Rubriques (a)	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice (c)
Provisions réglementées				
Provisions pour risques	17 907	3 678		21 585
Provisions pour charges				
Total	17 907	3 678		21 585

6.4.1 *Aménagement du cadre général - Augmentations*

Augmentations (dotations) de l'exercice	Ventilation des dotations		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Provisions réglementées			
Provisions pour risques	3 678		
Provisions pour charges			
TOTAL	*3 678*	-	-

Aménagement du cadre général – Diminutions/reprises

Diminutions (reprises) de l'exercice	Ventilation des diminutions (reprises)		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Provisions réglementées			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL	-	-	-

6.4.2 *Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés*

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
Indemnités de départ en retraite	21 585		21 585
Engagements de pension à d'anciens dirigeants			
Prise en charge des cotisations mutuelle santé pour des salaries partis en retraite			

Notre entité provisionne (non déductible) ses engagements relatifs aux régimes suivants dont les principales caractéristiques sont précisées ci-après :

— Un régime d'indemnités de départ à la retraite.

Les provisions sont évaluées et comptabilisées dans le respect de la permanence des méthodes,

— Selon la recommandation ANC n°2013-02, dans ce cadre, nous avons opté pour :

  — La méthode 1 (application des dispositions de l'Annexe 1 de la Reco ANC n°2013-02) qui reprend pour l'essentiel la Recommandation CNC n°2003-R.01 ;

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes à la date de clôture, comparée à l'exercice précédent :

  — Age de départ à la retraite présumé : Après LFSS 2012 (Loi n° 2011-1906 du 21 décembre 2011)

  — Taux d'actualisation : 4,15 %

  — Taux d'augmentation annuel des salaires : 0.50 %

  — Turn-over faible : table turn-over activités associatives et extraterritoriales

Concernant la possibilité d'être présent à l'âge de départ en retraite, notre entité utilise pour la prise en compte du turnover (= de la probabilité de démission),

— Publiées par la DARES pour le secteur d'activité le plus proche (secteur à mentionner).

Pour la prise en compte de la mortalité, le pourcentage de survie qui résulte des tables de mortalité officielles (INSEE) distinctes pour les hommes et les femmes.

Le % retenu de cotisations ou contributions à supporter par l'entité lors du versement des indemnités est de **35%**

6.4.2.1 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont constitués des recettes sur les activités pour la part allant de janvier à juin 2026 pour 65 545 €.

6.5 *État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice*

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-		
	Prêts	-		
	Autres	-		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Créances Clients et Comptes rattachés	900	900	
	Autres	48 170	48 170	
Charges constatées d'avance		8 537	8 537	
	TOTAL	**57 607**	**57 607**	

Prêts Accordés en cours d'exercice	
Remboursements obtenus en cours d'exercice	

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-			
Autres emprunts obligataires		-			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	-			
	à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers		-			
Fournisseurs et comptes rattachés		39 721	39 721		
Dettes fiscales et sociales		39 257	39 257		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		-			
Autres dettes		-	-		
Produits constatés d'avance		65 545	65 545		
TOTAL		**144 523**	**144 523**		

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	
Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques à la clôture	

Les produits à recevoir au 31/12/2025 (47 454.82 €) se composent :

- Solde subvention 2025 PS CS AGC pour 21 853.09€
- Solde subvention 2025 PS CS ACF pour 8 295.03€
- Solde subvention périscolaire et extrascolaire 2025 pour 11 906.70€
- Solde subvention poste direction 2025 pour 2 400€
- Subvention séjour SARZEAU et GROIX pour 3 000€

7 Informations relatives au Compte de résultat

Le compte de résultat est présenté selon les dispositions du plan comptable général sauf en ce qui concerne les opérations spécifiques qui suivent :

— Produits d'exploitation : cotisations, produits de tiers financeurs, utilisations des fonds dédiés;

— Charges : aides financières, reports en fonds dédiés ;

— Contributions volontaires en nature (produits) et charges des contributions volontaires en nature

7.1 Produits du compte de résultat

7.1.1 Cotisations

7.1.1.1 Cotisations avec contrepartie

Les cotisations avec contrepartie sont les cotisations ayant une autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale, la réception de publication ou la remise de biens de faible valeur.
Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

7.1.2 Produits de tiers financeurs

7.1.2.1 Concours publics et subventions d'exploitation

7.1.2.1.1 Subventions

Les dépenses engagées avant que notre entité ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.
Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.
Constituent des subventions les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire.
Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent
Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.
Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».
La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.
Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

7.1.2.1.2 Tableau des subventions et concours publics

Nature du concours ou de la subvention	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	Caisse d'allocations familiales	Autres
Concours publics					
Subvention d'exploitation			174 598	147 422	119
Subvention d'investissement					

7.2 Charges du compte de résultat

7.2.1 Dotations aux amortissements et aux dépréciations

Les dotations aux dépréciations comprennent celles relatives aux legs ou donations et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

7.3 Contributions et charges des contributions, volontaires en nature (pied du compte de résultat)

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état;
- Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services

Une contribution est une participation, sous quelque forme que ce soit, à la réalisation d'une œuvre commune.
L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

— Ces apports ou affectations sont comptabilisés en charge à la date de signature de la convention ou des statuts.

— Les apports ou affectations sont soit en numéraire soit en nature.

— Les apports en nature correspondent à l'apport de tout bien qu'il soit matériel ou immatériel autre que l'argent.

La valorisation des apports de biens ou autres services se fait par référence au coût réel comme la valeur locative des mises à disposition de locaux.

Notre entité a décidé de ne pas comptabiliser les contributions volontaires en nature :

— Les motifs de notre décision sont les suivantes :

Les deux conditions suivantes devant être remplies ne le sont pas :

- La nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'entité ;
- L'entité est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

Par nature effectuées à titre gratuit, elles correspondent au bénévolat, aux mises à disposition de personnes par des entités tierces, ainsi que des biens meubles ou immeubles, auxquels il convient d'assimiler les dons en nature redistribués ou consommés en l'état.

D'autre part, la ville de Quimper met à disposition de l'association, l'ensemble des locaux qui ont une valeur locative estimée par la Mairie de 42 001 € (valeur de 2015).

En revanche, les contributions volontaires correspondant au bénévolat n'ont pas pu être valorisées.

7.3.1.1 Bénévolat

Le bénévole est une personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial (Avis du Conseil économique et social du 24 février 1993) et selon l'objet et les règles de l'entité auprès de laquelle le bénévole s'engage.

Le bénévolat informel (aide aux voisins, coups de main) est à distinguer du bénévolat formel qui s'exerce au sein d'une structure organisée.

8 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié
Cadres	1
Agents de maîtrise et Techniciens	
Employés	7
Ouvriers	
Total	8

SOCOGEC

L'EXPERTISE EN MOUVEMENT

AUDIT
Membre de la Compagnie Régionale
Ouest Atlantique

Commissaires aux Comptes
Benoist COURANT
Erwan LE GOFF
Stéphane MORVAN

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

MAISON DE QUARTIER DU MOULIN VERT

47 CHEMIN DE PRATEYER

29000 QUIMPER

SOCOGEC AUDIT
3 bis rue Felix Le Dantec
CS 50003
29018 Quimper Cedex
02 98 10 26 00
lgma@socogec.com
www.socogec.com

SARL au capital de 10 140 €
RCS QUIMPER 444 601 397
SIRET 444 601 397 00029
TVA : FR77444601397

MAISON DE QUARTIER DU MOULIN VERT

47 CHEMIN DE PRATEYER

29000 QUIMPER

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres de l'association MAISON DE QUARTIER DU MOULIN VERT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MAISON DE QUARTIER DU MOULIN VERT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 5.1.1 « Changement de méthode comptable », qui expose le changement de méthodes comptables relatif à l'application du nouvel ANC 2022-06 ;

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier de votre Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.
Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à QUIMPER, le 03 avril 2026

SARL G.M.A.
Commissaire aux Comptes
Représentée par Benoist COURANT

RYDGE Éclairer Entreprendre Réussir

Bilan Actif - Transition

MDQ DU MOULIN VERT

Actif			Au 31/12/2025			Au 31/12/2024
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
		Frais d'établissement (I)				
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Frais de recherche et développement Frais de développement Donations temporaires d'usufruit Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires (1) Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes Immobilisations incorporelles en cours , avances et acomptes Autres immobilisations incorporelles	3 205	2 840	364	1 082
		TOTAL	**3 205**	**2 840**	**364**	**1 082**
	Immobilisations corporelles	Terrains Constructions Installations techniques, mat. et outillage industriels Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes Autres immobilisations incorporelles	109 472	99 392	10 080	8 968
		TOTAL	**109 472**	**99 392**	**10 080**	**8 968**
		Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Immobilisations financières (2)	Participations et créances rattachées Participations Créances rattachées à des participations Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières				
		TOTAL				
		Total (II)	**112 677**	**102 233**	**10 444**	**10 051**
Actif circulant		Stocks et en cours				
	Créances (3)	Créances clients, usagers et comptes rattachés	900		900	
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres créances	48 169		48 169	79 148
		Charges constatées d'avance	8 537		8 537	
		TOTAL	**57 606**		**57 606**	**79 148**
	Divers	Valeurs mobilières de placement				91
		Instruments de trésorerie				
		Instruments financiers à terme et jetons détenus	91		91	
		Disponibilités	330 759		330 759	322 769
		Charges constatées d'avance				1 017
		Total (III)	**388 458**		**388 458**	**403 026**
		Frais d'émission des emprunts (IV)				
		Primes de remboursement des emprunts (V)				
		Écart de conversion et différence d'évaluation - Actif (VI)				
		TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	**501 135**	**102 233**	**398 902**	**413 077**
Renvois		(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) Dont à plus d'un an (brut)				

L.G.M.A
Commissaire aux Comptes

	Passif	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Fonds propres	**Fonds propres sans droit de reprise**		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	263 467	263 467
	Autres réserves		
	Report à nouveau	-11 048	-8 131
	Excédent ou déficit de l'exercice	**-20 542**	**-2 916**
	Situation nette (sous-total)	**231 876**	**252 418**
	Fonds propres consomptibles		
	Subventions d'investissement	919	1 900
	Provisions réglementées		
	Total (I)	**232 795**	**254 319**
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total (I bis)		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
	Total (II)		
Provisions	Provisions pour risques	21 585	17 907
	Provisions pour charges		
	Total (III)	**21 585**	**17 907**
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		
	Emprunts et dettes financières diverses (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	39 720	29 301
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	39 256	41 325
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance	65 544	70 224
	Total (IV)	**144 521**	**140 851**
	Écart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)		
	TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	**398 902**	**413 077**
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

Edité à partir de Loop V5.45.0

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	202 404	167 306
	dont parrainages		
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	323 120	347 912
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		11 340
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	987	50
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**526 511**	**526 610**
Charges d'exploitation	Achats de marchandises	125 001	105 515
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	70 329	72 103
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	7 285	7 256
	Salaires et traitements		268 153
	Salaires	258 066	
	Charges sociales		71 819
	Cotisations sociales	77 757	
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4 264	2 566
	Dotations aux provisions	3 677	4 658
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	2 455	1 243
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**548 839**	**533 317**
	1. Résultat d'exploitation (I-II)	**-22 327**	**-6 707**

Edité à partir de Ebp V5.45.0

L.G.M.A
Commissaire aux Comptes

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits financiers	De participations D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Reprises sur dépréciations et provisions Différences positives de change Produits des immobilisations financières cédées Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	1 785	2 406
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	**1 785**	**2 406**
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Valeurs comptables des immobilisations financières cédées Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (IV)		
	2. Résultat financier (III-IV)	**1 785**	**2 406**
	3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)	**-20 542**	**-4 300**
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		1 543
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		**1 543**
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		45 114
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		**159**
	4. Résultat exceptionnel (V-VI)		**1 384**
	Participation des salariés aux résultats (VII) Impôts sur les bénéfices (VIII)		
	Total des produits (I + III + V)	**528 296**	**530 560**
	Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	**548 839**	**533 476**
	EXCÉDENT OU DÉFICIT	**-20 542**	**-2 916**

Évaluation des contributions volontaires en nature

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature	42 001	
Bénévolat		
Total	**42 001**	
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	42 001	
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
Total	**42 001**	

L.G.M.A
Commissaire aux Comptes

Edité à partir de Loop V5.45.0

RYDGE
CONSEIL

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025

ASS MDQ DU MOULIN VERT

L.G.M.A
Commissaire aux Comptes

Table des matières

1	Objet social	3
2	Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées	4
3	Description des moyens mis en œuvre	5
4	Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture	6
4.1	Faits caractéristiques de l'exercice	6
4.2	Faits caractéristiques postérieurs à la clôture	6
5	Principes et méthodes comptables	7
5.1	Principes généraux	7
5.1.1	Changement de méthode comptable	7
5.1.2	Changements d'estimation	8
5.1.3	Corrections d'erreurs	8
6	Informations relatives aux postes du bilan	9
6.1	Actif immobilisé	10
6.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	11
6.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	12
	13	
6.2	Actif circulant	15
6.3	Fonds propres	15
6.3.1	Tableau de variation des Fonds propres	15
6.3.2	Subventions d'investissement	18
6.4	Tableaux de variation des provisions réglementées et pour risques et charges	18
6.4.1	Aménagement du cadre général - Augmentations	19
6.4.2	Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés	19
6.5	État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	21
7	Informations relatives au Compte de résultat	23
7.1	Produits du compte de résultat	23
7.1.1	Cotisations	23
7.1.2	Produits de tiers financeurs	23

7.2 Charges du compte de résultat 24
7.2.1 Dotations aux amortissements et aux dépréciations 24
7.3 Contributions et charges des contributions, volontaires en nature (pied du compte de résultat) 24

8 Informations relatives à l'effectif 26

1 Objet social

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

Cette association a pour but :

— De mettre en œuvre un projet social et socioéducatif qui s'appuie sur l'analyse, partagée par l'ensemble des partenaires, de la situation des populations sur le territoire d'influence.

Elle offre aux familles des lieux de rencontre, d'information facilitant la vie quotidienne les soutenant dans leurs rôles parentaux et leur permettant de mieux maîtriser leur vie économique et sociale.

Elle favorise et suscite la participation des usagers et des habitants sous diverses formes.

Elle articule son action avec celle des différents partenaires :

- Equipements et services de voisinage
- Travailleurs sociaux
- Associations
- Institutions...

Les organes statutairement compétents de notre entité ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet de notre entité » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres.

2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

L'association met à disposition de toutes les catégories de la population concernée des services et des activités (de loisirs, culturel/es, sportives...) en privilégiant celles qui prennent en compte la situation économique des familles et des jeunes.

3 Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

Pour ce faire la Maison de Quartier gère les équipements et les moyens nécessaires (locaux, mobilier, matériel, subvention, personnel...) à la concrétisation du projet.

4 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

4.1 Faits caractéristiques de l'exercice

Aucun fait caractéristique n'est à signaler.

4.2 Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

Postérieurement à la clôture de l'exercice, aucun fait caractéristique n'est à signaler.

5 Principes et méthodes comptables

5.1 *Principes généraux*

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

5.1.1 *Changement de méthode comptable*

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC no 2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le plan comptable général et s'applique à compter du 1er janvier 2025.
Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement.
Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles. En revanche, des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31-12-2024 », entre des lignes de bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers (voir ci-après 2.).

1. **Incidences du changement de méthodes comptables sur les principaux postes de l'exercice 2025 :**

Il est à noter la mise en application du règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022. Les impacts sont les suivants :

Une nouvelle définition du résultat exceptionnel, selon laquelle seront comptabilisés en résultat exceptionnel uniquement les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel. Étant précisé qu'un événement est majeur lorsque ses conséquences sont susceptibles d'avoir une influence sur le jugement que les utilisateurs des documents de synthèse peuvent porter sur le patrimoine, la situation financière et le résultat de l'entité ainsi que sur les décisions qu'ils peuvent être amenés à prendre. Un évènement inhabituel est un événement qui n'est pas lié à l'exploitation normale et courante de l'entité. Les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel sont ceux qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement. (PCG art. 513-5).

La suppression de la technique de transfert de charges. Cela concerne les comptes 791 (Transferts de charge d'exploitation), 796 (Transferts de charges financières) et 797 (Transferts de charges exceptionnelles) du plan de compte défini dans le PCG. Le nouveau règlement privilégie une inscription directe des charges et produits dans les comptes de charges et produits appropriés.

2. Présentation de la colonne comparative (exercice 2024)

Des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31-12-2024 », entre des lignes du bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers. Dans la colonne comparative :

La ligne « Charges constatées d'avance » est remontée entre la rubrique des « Créances » ;

Les transferts de charges d'exploitation sont présentés dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » ;

Les charges et produits exceptionnels sont regroupés sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles ».

5.1.2 *Changements d'estimation*

Notre entité n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

5.1.3 *Corrections d'erreurs*

Notre entité n'a constaté aucune correction d'erreur significative.

6 Informations relatives aux postes du bilan

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'évènements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, les biens reçus à titre gratuit sont comptabilisés à l'actif en les estimant à leur valeur vénale.

Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs par l'organe habilité de l'entité ou à la date d'entrée en jouissance si celle-ci est postérieure, en l'absence de condition suspensive. En présence de conditions suspensives, la comptabilisation est différée jusqu'à la réalisation de la dernière de celles-ci.

La délivrance d'un legs diffère en fonction de chaque catégorie de legs (legs universel, legs à titre universel ou legs particulier), ce qui a pour conséquence des dates d'entrée en jouissance et d'entrée en possession différentes.
La délivrance permet au légataire :

— D'appréhender son legs ;

— D'avoir droit aux fruits ;

— De s'en prévaloir

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés :

— Dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres ;

— Dans des comptes d'actif par nature pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa et destinés par le testateur ou le donateur à renforcer les fonds propres ou destinés à être conservés en vertu d'une décision de l'organe habilité à prendre la décision ;

— Dans le compte « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa et qui sont destinés à être cédés.

Une assurance-vie dont l'entité est bénéficiaire est comptabilisée en produit « Assurance-vie » à la date de réception des fonds par l'entité.

Les biens reçus par donations entre vifs sont comptabilisés à la date de signature de l'acte authentique de donation. Si l'acte prévoit des transferts de propriété étalés dans le temps, les biens concernés sont comptabilisés à la date de chaque transfert de propriété.
Il peut s'agir de biens meubles ou immeubles, de biens corporels ou incorporels (tels que des droits : droits d'auteur, etc...).

6.1 *Actif immobilisé*

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'évènements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

— Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;

— Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;

— Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;

— Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Un composant séparé, qui n'a pas été identifié à l'origine, l'est ultérieurement si les conditions de comptabilisation prévues aux articles 212-1, 212-2 et 214-9 du règlement 2014-03 sont réunies, y compris pour les dépenses d'entretien faisant l'objet de programmes pluriannuels de gros entretien ou grandes révisions, si aucune provision pour gros entretien ou grande révision n'a été constatée. Si nécessaire, nous évaluons le coût du composant existant lors de l'acquisition ou de la construction du bien en utilisant le coût estimé des dépenses d'entretien faisant l'objet d'un programme pluriannuel de gros entretien ou grandes révisions, futur et identique. Dans tous les cas, la valeur nette du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les modes et durées d'amortissements sont présentés au paragraphe 6.1.2.3.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur fonction des indicateurs suivants :

— Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement,

— Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable.

L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat sauf celles sur le fonds commercial qui ne sont jamais reprises.

6.1.1 *État de l'actif immobilisé (brut)*

	Immobilisations	Valeur brut début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)		Valeur brute fin (D)
				Sorties	Virements	
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	3 205	-	-	-	3 205
Immobilisations corporelles	Terrains	-	-	-	-	-
	Constructions	-	-	-	-	-
	Install. Tech., mat., outillage	13 278	-	906	-	12 372
	Install. générales, ag. Am. divers	6 069	2 547	-	-	8 617
	Matériel de transport	38 852	-	-	-	38 852
	Mat bur., informatique, mobilier	52 077	2 110	4 554	-	49 632
	Immo. Corp. En cours	-	-	-	-	-
	Avances et acomptes	-	-	-	-	-
	Total III	110 276	4 657	5 460	-	109 473
Immobilisations financières	Participations	-	-	-	-	-
	Créances rattachées à des part.	-	-	-	-	-
	Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
	Prêts et autres immo. financières	-	-	-	-	-
	Total IV	-	-	-	-	-
	Total général	113 481	4 657	5 460	-	112 678

L.G.M.A
Commissaire aux Comptes

6.1.2 *Amortissements de l'actif immobilisé*

Immobilisations		Amortissements début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Amortissements fin (D)
Amortissements incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	2 123	718	-	2 841
Amortissements corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Constructions	-	-	-	-
	Install. Tech., mat., outillage	8 644	1 413	906	9 151
	Install. générales, ag. Am. divers	6 069	419	-	6 488
	Matériel de transport	38 852	-	-	38 852
	Mat bur., informatique, mobilier	47 741	1 714	4 554	44 901
	Immo. Grevées de droits	-	-	-	-
	Total III	101 307	3 546	5 460	99 393
	Total général	103 430	4 264	5 460	102 233

6.1.2.1 Aménagement du cadre général - Augmentations

Augmentations (Dotations) de l'exercice	Ventilation des dotations			
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles		718		
Immobilisations corporelles		3 546		
TOTAL		**4 264**		

Catégories d'immobilisations	Postes du résultat avec dotation		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Immobilisations incorporelles	718		
Immobilisations corporelles	3 546		
TOTAL	**4 264**		

6.1.2.2 Aménagement du cadre général - Diminutions

Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
	Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			5 460
TOTAL			**5 460**

6.1.2.3 Modalités d'amortissements

Amortissement et dépréciation	Début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Fin de l'exercice
		Amortissement	Dépréciation	Amortissement	Dépréciation	
Incorporelles	2 123	718	-	-	-	2 841
Corporelles	101 307	3 546	-	5 460	-	99 393
TOTAL	103 430	4 264	-	5 460	0	102 233

6.1.2.4 Modes et durées d'amortissements

Catégories d'immobilisations	Amortissement	
	Mode	Taux
Immobilisations incorporelles	L	33,33%
Immobilisations corporelles	L	De 10 à 33,33%
Immobilisations financières		
Total		

6.2 *Actif circulant*

6.2.1.1 Charges constatées d'avance et écart de conversion actif

Détail des charges constatées d'avance	Montant		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Armor Informatic	502		
Wix hebergement site web	69		
Maïf assurance	7801		
Ouest France	165		
TOTAL	8 537		

6.3 *Fonds propres*

Une ressource destinée à renforcer les fonds propres à raison d'une stipulation du tiers financeur, du testateur ou du donateur le cas échéant, est comptabilisée en fonds propres avec ou sans droit de reprise.

6.3.1 *Tableau de variation des Fonds propres*

Le tableau suivant défini par l'article 431-5 du règlement n°2018-06 se substitue à l'ensemble des informations demandées dans l'article 833-11 du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général.

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves « dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1)	263 466				263 466
Report à nouveau « dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1)	- 8 131	- 2 916			-11 048
Excédent ou déficit de l'exercice « dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1)	-2 916	2 916		-20 542	-20 542
Situation nette (sous-total)	252 419				231 876
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement	1 900			-981	919
Provisions réglementées					
TOTAL	254 319			-21 523	232 796

L.G.M.A
Commissaire aux Comptes

(1) Précision prévue par l'article 153-1 du règlement ANC 2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérée par des personnes morales de droit privé à but non lucratif applicable aux exercices **ouverts à compter du 1/1/2020**, exercices pour lesquels l'article 151-1 prévoit « le résultat, le report à nouveau et les réserves des activités sociales et médico-sociales sont présentés séparément au passif (...) sur une ligne spécifique »

L.G.M.A
Commissaire aux Comptes

6.3.2 *Subventions d'investissement*

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère durable, des ressources stables permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de l'entité et d'alimenter sa trésorerie.

Notre entité a choisi :

— De reprendre dans le résultat au rythme de l'amortissement de la quote-part des biens ainsi financés, la subvention d'investissement comptabilisée en fonds propres lors de son octroi, seul le montant net de la subvention étant présentée au bilan (traitement comptable appliqué rétrospectivement dès le 1er exercice ouvert à compter du 1er janvier 2020 aux subventions affectées à des biens renouvelables).

Tableau des subventions d'investissements

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
Subventions d'investissement	Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global
Montant nominal	**4 409**	**0**	**0**	**4 409**
Quotes-parts virées au résultat	**2 508**	**981**	**0**	**3 489**
Montant net en fonds propres	**1 901**	**0**	**981**	**919**

6.4 *Tableaux de variation des provisions réglementées et pour risques et charges*

Un tableau des provisions est présenté suivant le cadre général ci-dessous, suivi d'un détail « Aménagement du cadre général » indiquant la ventilation des dotations et des reprises.

	Situations et mouvements (b)			
	A	B	C	D
Rubriques (a)	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice (c)
Provisions réglementées				
Provisions pour risques	17 907	3 678		21 585
Provisions pour charges				
Total	17 907	3 678		21 585

6.4.1 *Aménagement du cadre général - Augmentations*

Augmentations (dotations) de l'exercice	Ventilation des dotations		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Provisions réglementées			
Provisions pour risques	3 678		
Provisions pour charges			
TOTAL	3 678	-	-

Aménagement du cadre général – Diminutions/reprises

Diminutions (reprises) de l'exercice	Ventilation des diminutions (reprises)		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Provisions réglementées			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL	-	-	-

6.4.2 *Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés*

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
Indemnités de départ en retraite	21 585		21 585
Engagements de pension à d'anciens dirigeants			
Prise en charge des cotisations mutuelle santé pour des salaries partis en retraite			

Notre entité provisionne (non déductible) ses engagements relatifs aux régimes suivants dont les principales caractéristiques sont précisées ci-après :

— Un régime d'indemnités de départ à la retraite.

Les provisions sont évaluées et comptabilisées dans le respect de la permanence des méthodes,

— Selon la recommandation ANC n°2013-02, dans ce cadre, nous avons opté pour :

  — La méthode 1 (application des dispositions de l'Annexe 1 de la Reco ANC n°2013-02) qui reprend pour l'essentiel la Recommandation CNC n°2003-R.01 ;

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes à la date de clôture, comparée à l'exercice précédent :

  — Age de départ à la retraite présumé : Après LFSS 2012 (Loi n° 2011-1906 du 21 décembre 2011)

  — Taux d'actualisation : 4,15 %

  — Taux d'augmentation annuel des salaires : 0.50 %

  — Turn-over faible : table turn-over activités associatives et extraterritoriales

Concernant la possibilité d'être présent à l'âge de départ en retraite, notre entité utilise pour la prise en compte du turnover (= de la probabilité de démission),

— Publiées par la DARES pour le secteur d'activité le plus proche (secteur à mentionner).

Pour la prise en compte de la mortalité, le pourcentage de survie qui résulte des tables de mortalité officielles (INSEE) distinctes pour les hommes et les femmes.

Le % retenu de cotisations ou contributions à supporter par l'entité lors du versement des indemnités est de **35%**

6.4.2.1 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont constitués des recettes sur les activités pour la part allant de janvier à juin 2026 pour 65 545 €.

6.5 *État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice*

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-		
	Prêts	-		
	Autres	-		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Créances Clients et Comptes rattachés	900	900	
	Autres	48 170	48 170	
Charges constatées d'avance		8 537	8 537	
TOTAL		57 607	57 607	

Prêts Accordés en cours d'exercice	
Remboursements obtenus en cours d'exercice	

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-			
Autres emprunts obligataires		-			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	-			
	à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers		-			
Fournisseurs et comptes rattachés		39 721	39 721		
Dettes fiscales et sociales		39 257	39 257		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		-			
Autres dettes		-	-		
Produits constatés d'avance		65 545	65 545		
	TOTAL	144 523	144 523		

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	
Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques à la clôture	

Les produits à recevoir au 31/12/2025 (47 454.82 €) se composent :

- Solde subvention 2025 PS CS AGC pour 21 853.09€
- Solde subvention 2025 PS CS ACF pour 8 295.03€
- Solde subvention périscolaire et extrascolaire 2025 pour 11 906.70€
- Solde subvention poste direction 2025 pour 2 400€
- Subvention séjour SARZEAU et GROIX pour 3 000€

7 Informations relatives au Compte de résultat

Le compte de résultat est présenté selon les dispositions du plan comptable général sauf en ce qui concerne les opérations spécifiques qui suivent :

- Produits d'exploitation : cotisations, produits de tiers financeurs, utilisations des fonds dédiés;
- Charges : aides financières, reports en fonds dédiés ;
- Contributions volontaires en nature (produits) et charges des contributions volontaires en nature

7.1 Produits du compte de résultat

7.1.1 Cotisations

7.1.1.1 Cotisations avec contrepartie

Les cotisations avec contrepartie sont les cotisations ayant une autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale, la réception de publication ou la remise de biens de faible valeur.
Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

7.1.2 Produits de tiers financeurs

7.1.2.1 Concours publics et subventions d'exploitation

7.1.2.1.1 Subventions

Les dépenses engagées avant que notre entité ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.
Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.
Constituent des subventions les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire.
Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent
Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.
Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».
La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.
Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

7.1.2.1.2 Tableau des subventions et concours publics

Nature du concours ou de la subvention	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	Caisse d'allocations familiales	Autres
Concours publics					
Subvention d'exploitation			174 598	147 422	119
Subvention d'investissement					

7.2 Charges du compte de résultat

7.2.1 *Dotations aux amortissements et aux dépréciations*

Les dotations aux dépréciations comprennent celles relatives aux legs ou donations et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

7.3 Contributions et charges des contributions, volontaires en nature *(pied du compte de résultat)*

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état;
- Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services

Une contribution est une participation, sous quelque forme que ce soit, à la réalisation d'une œuvre commune.
L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

— Ces apports ou affectations sont comptabilisés en charge à la date de signature de la convention ou des statuts.

— Les apports ou affectations sont soit en numéraire soit en nature.

— Les apports en nature correspondent à l'apport de tout bien qu'il soit matériel ou immatériel autre que l'argent.

La valorisation des apports de biens ou autres services se fait par référence au coût réel comme la valeur locative des mises à disposition de locaux.

Notre entité a décidé de ne pas comptabiliser les contributions volontaires en nature :

— Les motifs de notre décision sont les suivantes :

Les deux conditions suivantes devant être remplies ne le sont pas :

- La nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'entité ;
- L'entité est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

Par nature effectuées à titre gratuit, elles correspondent au bénévolat, aux mises à disposition de personnes par des entités tierces, ainsi que des biens meubles ou immeubles, auxquels il convient d'assimiler les dons en nature redistribués ou consommés en l'état.

D'autre part, la ville de Quimper met à disposition de l'association, l'ensemble des locaux qui ont une valeur locative estimée par la Mairie de 42 001 € (valeur de 2015).

En revanche, les contributions volontaires correspondant au bénévolat n'ont pas pu être valorisées.

7.3.1.1 Bénévolat

Le bénévole est une personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial (Avis du Conseil économique et social du 24 février 1993) et selon l'objet et les règles de l'entité auprès de laquelle le bénévole s'engage.

Le bénévolat informel (aide aux voisins, coups de main) est à distinguer du bénévolat formel qui s'exerce au sein d'une structure organisée.

8 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié
Cadres	1
Agents de maîtrise et Techniciens	
Employés	7
Ouvriers	
Total	8

MAISON DE QUARTIER DU MOULIN VERT

47 CHEMIN DE PRATEYER

29000 QUIMPER

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Aux membres de l'Association de la Maison de Quartier du Moulin Vert,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à QUIMPER, le 03 avril 2026

SARL L.G.M.A.
Commissaire aux Comptes
Représentée par Benoist COURANT